

nce, grevé
rges réels,
as que ceux-
r: qu'il est
E D'IVOIRE.
ssées sont
sition à la
ès mains du
ans le délai
e la date de
is qui aura
uditoire du
instance

onservateur
O EPOUSE
TRAORE
54119-43261

IDE
ION
onscription

déposée le
ABIBATTA
TRAORE,
té Foncière
bengourou
IANE KABA
Domaines,
/ 97, ayant
capacité
suffisante
aux fins des
présentes
comme
représentant
de l'ETAT
de COTE
D'IVOIRE,
en
application
du décret
n° 59-239
du 1er
décembre
1959, et
autorisé
suivant
accord
donné
par la
lettre
n°
1314/MCU/CAB/2
du 02
Avril
1977
de
Monsieur
le
Ministre
de
la
Construction
et
de
l'Urbanisme,
a
demandé
l'immatriculation
au
Livre
Foncier
de
la
circonscription
Foncière
de
l'INDENIE,
d'un
immeuble
consistant
en
un
terrain
urbain,
d'une
contenance
totale
de
24
ha
81
a
75
ca,
situé
à
DUFFREBO,
et
borné
au
Nord
par
un
terrain
non
immatriculé,
au
Sud
par
les
Sections
AH
et
AI,
à
l'Est
par
la
Section
AE
et
à
l'Ouest
par
les
Sections
AC
et
AK.
Il
déclare
que
ledit
immeuble
appartient
à
l'ETAT
de
COTE
D'IVOIRE
comme
terre
vacante
et
sans
maître
et
n'est
à
sa
connaissance,
grevé
d'aucuns
droits
ou
charges
réels,
actuels
ou
éventuels,
autres
que
ceux-
ci
après
détaillés,
savoir:
qu'il
est
occupé
par
l'ETAT
DE
COTE
D'IVOIRE.
Toutes
personnes
intéressées
sont
admissibles
à
former
opposition
à
la
présente
immatriculation,
ès
mains
du
Conservateur
soussigné,
dans
le
délai
de
trois
mois
à
compter
de
la
date
de
l'affichage
du
présent
avis
qui
aura
lieu
incessamment
en
l'auditoire
du
tribunal
de
première
instance
d'Abengourou

meuble
E D'IVOIRE
is maître et
ce, grevé
ges réels,
s que ceux-
: qu'il est
: D'IVOIRE.
sées sont
ition à la
s mains du
ans le délai
la date de
s qui aura
iditoire du
instance

nservateur
O EPOUSE
TRAORE
1120-43262

d'aucuns droits ou charges réels,
actuels ou éventuels, autres que ceux-
ci après détaillés, savoir: qu'il est
occupé par l'ETAT DE COTE D'IVOIRE.
Toutes personnes intéressées sont
admissibles à former opposition à la
présente immatriculation, ès mains du
Conservateur soussigné, dans le délai
de trois mois à compter de la date de
l'affichage du présent avis qui aura
lieu incessamment en l'auditoire du
tribunal de première instance
d'Abengourou

Le Conservateur
ABIBATTA SANNOKO EPOUSE
TRAORE
FC 100054122-43263

**AVIS DE DEMANDE
D'IMMATRICULATION**
Au Livre Foncier de la circonscription
de l'INDENIE

Suivant réquisition N° 155 déposée le
24/07/2017, Madame ABIBATTA
SANNOKO Epouse TRAORE,
Conservateur de la Propriété Foncière
et des Hypothèques d'Abengourou
représentant Monsieur TIDIANE KABA
DIAKITE, Directeur des Domaines,
demeurant à Abidjan BP V 97, ayant
capacité suffisante aux fins des
présentes comme représentant de
l'ETAT de COTE D'IVOIRE, en
application du décret n° 59-239 du 1er
décembre 1959, et autorisé suivant
accord donné par la lettre n°
1314/MCU/CAB/2 du 02 Avril 1977 de
Monsieur le Ministre de la
Construction et de l'Urbanisme, a
demandé l'immatriculation au Livre
Foncier de la circonscription Foncière
de l'INDENIE, d'un immeuble
consistant en un terrain urbain, d'une
contenance totale de 24 ha 81 a 75 ca,
situé à DUFFREBO, et borné au Nord
par un terrain non immatriculé, au Sud
par les Sections AH et AI, à l'Est par la
Section
AE et à l'Ouest par les Sections AC et
AK. Il déclare que ledit immeuble
appartient à l'ETAT de COTE D'IVOIRE
comme terre vacante et sans maître et
n'est à sa connaissance, grevé
d'aucuns droits ou charges réels,
actuels ou éventuels, autres que ceux-
ci après détaillés, savoir: qu'il est
occupé par l'ETAT DE COTE D'IVOIRE.
Toutes personnes intéressées sont
admissibles à former opposition à la
présente immatriculation, ès mains du
Conservateur soussigné, dans le délai
de trois mois à compter de la date de
l'affichage du présent avis qui aura
lieu incessamment en l'auditoire du
tribunal de première instance
d'Abengourou

Le Conservateur
ABIBATTA SANNOKO EPOUSE
TRAORE
FC 100054123-43264

n'est à sa connaissance, grevé
d'aucuns droits ou charges réels,
actuels ou éventuels, autres que ceux-
ci après détaillés, savoir: qu'il est
occupé par l'ETAT DE COTE D'IVOIRE.
Toutes personnes intéressées sont
admissibles à former opposition à la
présente immatriculation, ès mains du
Conservateur soussigné, dans le délai
de trois mois à compter de la date de
l'affichage du présent avis qui aura
lieu incessamment en l'auditoire du
tribunal de première instance
d'Abengourou

Le Conservateur
ABIBATTA SANNOKO EPOUSE
TRAORE
FC 100054124-43265

AVIS DE PERTE
CERTIFICAT DE DECLARATION DE
PERTE OP N°5733/PU-8 DU 07-09-
2018

NOUS SOUSSIGNE OUFFOUET
HYACINTHE MONDESIRE
COMMISSAIRE DE POLICE 8° ARDIT
DE LA VILLE D'ABIDJAN, CERTIFIE
QUE M. MERHY STEPHANE NADIM
S'EST PRESENTE A NOTRE BUREAU
ET NOUS A DECLARE AVOIR PERDU
LE TITRE FONCIER DE FEUE SAMIR
MERHY QUI LUI AVAIT ETE DELIVRE A
DALOA SOUS LE N° T.F 1062. EN FOI
DE QUOI NOUS LUI AVONS DELIVRE
LE PRESENT CERTIFICAT POUR
SERVIR ET VALOIR CE QUE DE
DROIT.

FC 100054083-43227

AVIS DE PERTE
CERTIFICAT DE DECLARATION DE
PERTE OP N°2034/PU-BCA DU 26-09-
2018

NOUS SOUSSIGNE OUAKOUBE
MEDARD COMMISSAIRE DE POLICE
DE LA VILLE D'ABIDJAN, CERTIFIE
QUE M. KIE BI GOHI JEAN INNOCENT
S'EST PRESENTE A NOTRE BUREAU
ET NOUS A DECLARE AVOIR PERDU
LE TITRE FONCIER DES GOURO QUI
LUI AVAIT ETE DELIVRE A ABIDJAN
SOUS LE N°604 EN FOI DE QUOI
NOUS LUI AVONS DELIVRE LE
PRESENT CERTIFICAT POUR SERVIR
ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

FC 100054082-43226

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE
Vic2invest
CI-AGB-2017-B-77

Aux termes des statuts sous seing
privé déposés au rang des minutes de
maître DOSSO MAMADOU, Attaché
des Greffes et Parquets, à la Section
du Tribunal d'Agboville, il a été
constitué une société Sarl, qui a pour
activité principale directement ou
indirectement, L'INVESTISSEMENT
DANS L'IMMOBILIER, IMPORT-
EXPORT ; COMMERCIALISATION DE

BP 860 ABJ 03. DUREE: 99 ans;
GERANT: M. FOFANA YACOUBA.
RCCM: N°CI-ABJ-2018-B-23641 du 03
Septembre 2018 -au tribunal de
commerce d'Abidjan.

Pour avis
M. FOFANA YACOUBA
FC 100054208-43300

**ETUDE DE MAÎTRE DEBEY
Jean-Thierry**
NOTAIRE

Cocody les II Plateaux 7ème Tranche
(Près du centre des Impôts)
06 BP 1836 ABIDJAN 06 -Tél.: (00225)
22 42 87 48 - Fax: 22 42 87 95
Email: medebey@notaire.ci
AVIS DE MODIFICATIONS
(Autorisation de cession de parts et
agrément de nouveaux associés
coopérateurs.

Remplacement des dirigeants du
conseil d'administration)
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE
NOUVELLE DE PARA
EN ABREGÉ « SCOANPA »
Société Coopérative Agricole avec
Conseil d'Administration
Au capital de : 1.000.000 F CFA
Siège social: Para
R.S.C N°CI-TAB-2017-Bo-55

Aux termes d'un Procès-verbal de
l'Assemblée Générale Extraordinaire
déposé au rang des minutes de Me
DEBEY Jean-Thierry, Notaire à
Abidjan, le 27 Août 2018, enregistré,
la collectivité des associés de la
Société Coopérative Agricole avec
conseil d'administration dénommée
«SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE
NOUVELLE DE PARA» EN ABREGÉ
«SCOANPA» a décidé:

1°) de l'agrément de nouveaux
associés coopérateurs, en
l'occurrence, Messieurs ZERBO
Daouda et ZONGO Koudibi.
2°) de la cession:
- par M. SAVADOGO Adama, les 42,5
parts sociales de la Société qu'il
détient au profit de M. ZERBO
Daouda, nouvel associé.
- par M. OUEDRAOGO Alidou les
Trente (30) parts sociales de la Société
qu'il détient au profit de M. ZONGO
Koudibi, nouvel associé.
- par M. KOUADIO Kouassi Kan
Roland, les Trente (30) parts sociales
de la Société qu'il détient au profit de
M. SAVADOGO Adama, déjà associé.
3°) de nommer: - M. ZERBO Daouda,
en qualité de nouveau Président du
Conseil d'Administration de la
Société, en remplacement de
Monsieur SA VADOGO Adama,
anciennement Président du Conseil
d'Administration maintenu.
- Monsieur ZONGO Koudibi, en qualité
de nouveau Vice-président de la
Société, en remplacement de
Monsieur OUEDRAOGO Alidou,
anciennement Vice-président

reçus par Me DEBEY Jean-Thierry,
Notaire à Abidjan, le 18 Septembre
2018, enregistrés, il a été constitué
une Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle présentant les
caractéristiques suivantes:
Dénomination sociale: « B.H
SERVICES ». Objet: Constructions,
Transports de diverses marchandises,
Locations d'engins de chantier,
Mécanique générale. Capital social:
Trois Millions (3.000.000) de Francs
CFA en numéraires, divisé en Trois
Cents (300) parts sociales d'un
montant de Dix Mille (10.000) Francs
CFA chacune, entièrement souscrites
et libérées en totalité. Siège social:
San-Pedro, 01 Boîte Postale 92 SAN-
PEDRO 01. Durée: Quatre- Vingt-Dix-
Neuf (99) années à compter de son
immatriculation au RCCM. Gérance:
M. BADREDDINE Hassan, demeurant
à San-Pedro/Corniche, est désigné
statutairement en qualité de gérant-
associé pour une durée indéterminée.
Dépôt au Greffe: N° 516/GTS/2018 du
24 Septembre 2018. RCCM: N°CI-SAS-
2018-B-3838 du 24 Septembre 2018 à
la Section du Tribunal de Sassandra.

Pour Avis et Mention,
Fait à Abidjan, le 25 Septembre 2018.

LE NOTAIRE
FC 100054202-43353

**ETUDE DE MAÎTRE DEBEY
Jean-Thierry**
NOTAIRE

Cocody les II Plateaux 7ème Tranche
(Près du centre des Impôts)
06 BP 1836 ABIDJAN 06 -Tél.: (00225)
22 42 87 48 - Fax: 22 42 87 95
Email: medebey@notaire.ci
AVIS DE CONSTITUTION
SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE
ENTENTE
DE DAKPADOU (SCAED), COOP-CA
Au capital de 3.000.000 F CFA
Siège social: Dakpadou / Sassandra

Aux termes d'un Procès-verbal de
l'Assemblée Générale Extraordinaire
déposé au rang des minutes de Me
DEBEY Jean-Thierry, Notaire à
Abidjan, le 10 Septembre 2018,
enregistré, la collectivité des associés
de la Société Coopérative Agricole
avec conseil d'administration
dénommée « SOCIETE COOPERATIVE
AGRICOLE ENTENTE DE
DAKPADOU» EN ABREGÉ « SCAED»
a décidé:
1°) de l'agrément d'un nouvel associé
coopérateur, en l'occurrence,
Monsieur YARBANGA Baba Ibrahim.
2°) de la cession par M. BAMBA
Alassane, les 42 parts sociales de la
Société qu'il détient au profit de M.
YARBANGA Baba Ibrahim, nouvel
associé.
3°) de nommer M. YARBANGA Baba
Ibrahim, en qualité de nouveau
Président du Conseil d'Administration